

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAÎSSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 19 MAI

Tribune ouverte

Nous avons reçu, dès hier, plusieurs réponses au sujet de la pétition présentée le 30 avril par les corporations ouvrières. Nous avons donné celle qui nous a paru la plus sérieuse et la mieux exposée, bien qu'elle fut peu d'accord avec la manière de voir que nous avons sur cette question.

Pour mieux montrer notre sollicitude pour tout ce qui touche à la question sociale, nous déclarons que nous sommes prêts à examiner et à discuter tout ce qui s'y rattache et nous posons nous-même cette question à tous ceux qui s'occupent quelque peu de socialisme, nous réservant de faire connaître après notre opinion, s'il y a lieu.

D'ici dix ans, vingt ans, peut-être plus tôt, peut-être plus tard, la production surmenée par les progrès apportés à l'outillage, aura doublé la consommation : le mal est inéluctable et nous en ressentons déjà les prodromes. Chaque jour un perfectionnement apporté à une machine supprime l'emploi de milliers de bras, sans que la consommation en soit augmentée en proportion égale.

Or, nous demandons à tous, ouvriers, patrons ou bourgeois, quel remède apporterez-vous alors à cette situation ? J. D.

Dés aujourd'hui nous recevons la lettre suivante :

MINIMUM DE SALAIRE

« Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié hier, sous le titre « la Journée de 8 heures », une lettre d'un de vos correspondants dans laquelle je relève le passage suivant :

« Jusqu'au triomphe du régime corporatif, l'application du minimum de salaire est absolument impraticable ou bien aboutit au socialisme d'état. »

Permettez-moi de m'inscrire en faux contre cette assertion.

« Oui, certes, le régime corporatif est indispensable à rétablir : depuis longtemps les congrès d'ouvriers catholiques ne cessent de le réclamer et tout le monde est désormais d'accord pour reconnaître que là est le seul remède à l'envahissement du socialisme. Mais ce régime ne se rétablira pas partout d'une pièce et si nous constatons dès maintenant et avec le plus vif plaisir le vaste mouvement d'idées qui se produit en sa faveur, ce n'est pas une raison pour venir prétendre que, jusqu'à succès complet, il est impossible de faire droit aux légitimes revendications des ouvriers dont vous avez raison de vous constituer le défenseur.

« Ce serait une grave erreur : deux mots suffisent à le démontrer en particulier sur la question du minimum de salaire.

« Voici notre municipalité qui annonce à grands fracas qu'elle va faire des travaux considérables. Elle fait, dans ce but, un emprunt et si tous ses membres ne sont pas des « fumistes » nous avons bon espoir que les

travaux commenceront dès qu'on aura payé les anciennes dettes de 120,000 fr.

» Eh bien qui donc peut empêcher nos municipaux d'inscrire dans le cahier des charges :

» 1° Que les travaux ne seront exécutés que par des entrepreneurs et avec des ouvriers de la ville :

» 2° Qu'avant de soumissionner, lesdits entrepreneurs devront s'engager à payer à leurs ouvriers un salaire minimum fixé à l'avance et accepté par les trois intéressés : administration, patrons et ouvriers.

» Ce salaire aurait été préalablement discuté dans chaque profession et serait, au besoin, établi par catégorie.

» Où votre correspondant trouve-t-il que dans une semblable mesure il y ait trace de socialisme d'Etat ?

» En matière de travaux, l'administration agit comme un particulier, avec cette seule différence que l'argent qu'elle dépense est celui des contribuables et non le sien.

» Quoi de plus juste dès lors que de faire rentrer dans la poche des contribuables, sous la forme d'un juste salaire, l'argent qui en est sorti sous la forme de centimes additionnels.

» C'est la justice même et le contraire du socialisme.

» C'est aussi la condamnation de la juiverie, parce que c'est la suppression forcée du marchandage.

» Agréez, etc.

A. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 mai 1893

La Chambre vote 100,000 francs pour les victimes du cyclone à Madagascar.

Ensuite, discussion sur la responsabilité des accidents aux ouvriers dans le travail et l'organisation de l'assurance obligatoire.

M. Goujon dit qu'en mettant à la charge du patron, sans tenir compte des circonstances, tous les accidents, la loi irait et contre les principes de notre droit public, et contre le bon sens.

C'est aux tribunaux qu'appartient le droit de régler les transactions.

On a distribué à la Chambre une proposition de résolution de M. Camille Fouquet, relative à l'établissement d'une situation annuelle de la dette de l'Etat.

La Chambre fixe à jeudi la discussion du projet modifiant diverses circonscriptions électorales, et décide de discuter ensuite les propositions relatives au renouvellement partiel de la Chambre.

La séance est levée à 7 heures et renvoyée à samedi.

SÉNAT

Séance du 18 mai

Le Sénat adopte une proposition étendant l'article 315 du code civil aux créances privilégiées.

La discussion sur le gouvernement de l'Algérie est renvoyée à jeudi.

M. Blavier demande à interpeller le ministre des finances sur les dangers que fait courir au

Crédit foncier la violation de ses statuts.

La fixation de cette discussion est remise à une prochaine séance.

M. Monis dépose une proposition pour protéger les forêts des Landes et de Gascogne, où se sont produits des incendies : l'urgence est déclarée.

La séance, ouverte à 2 heures, est levée à 3 h. 3/4, et remise à jeudi.

INFORMATIONS

CONSEIL DE CABINET

M. Develle a fait savoir que le gouvernement de Siam avait renouvelé par écrit ses regrets et ses excuses au sujet de l'incident du Rhône.

Le Conseil a décidé que le gouvernement serait représenté à la cérémonie commémorative de la bataille de Palestro.

M. Peytral annonce qu'il s'est mis d'accord avec la commission du Sénat sur presque tous les points du régime des boissons. Le ministre des finances demandera au Sénat de renoncer au droit de circulation sur les pommes et les vendanges.

M. Viette a fait savoir que sur ses instructions les Compagnies de chemins de fer avaient décidé d'abaisser les tarifs de transport des cidres au même taux que les tarifs concernant les vins.

LA SITUATION MINISTÉRIELLE

A la Chambre, on croit que le ministère disparaîtra avant la fin de mai et que M. Dupuy ne fera pas les élections.

UN NOUVEL IMPÔT

Pour remplacer l'impôt des portes et fenêtres, le gouvernement propose une taxe sur la propriété foncière bâtie, calculée en raison inverse de la population.

2.40 0/0 de la valeur vénale dans les villes au dessous de 10,000 âmes ; 2.30 0/0 dans les villes de 10,000 à 40,000 habitants ; 2.20 0/0 pour les villes de 40,000 à 100,000 habitants ; de 1.50 0/0 pour les villes au-dessus de 100,000 âmes.

LA QUESTION D'EGYPTE

A propos de la discussion au parlement français de la question d'Egypte, le *Standard* dit qu'il serait vain d'en appeler à l'histoire pour faire revivre sur l'Egypte les droits de la France qui ont cessé avec le *Condominium*.

L'ÉLECTION DE L'AISNE

Le groupe de la droite républicaine a invité M. Piette à se désister en faveur de M. Larue.

AU PAYS DE SIAM

D'après une dépêche de Bangkok au *Standard*, notre résident, M. Bastard, aurait été tué dans l'affaire de Khône.

COMMISSAIRES EXPULSÉS

Le Conseil municipal socialiste de Saint-Denis a décidé que les deux commissaires de police de l'arrondissement seraient expulsés des locaux municipaux qu'ils occupent.

« S'ils ne savent où aller, a dit joyeusement un des conseillers, on les arrêtera comme vagabonds. »

En attendant ce sont les membres de ce Conseil qui passent en correctionnelle.

LE GÉNÉRAL DODDS

Le général Dodds rejoindra son poste pour diriger les opérations destinées à réduire définitivement Behanzin. Il rentrerait en France en novembre, époque où M. Ballot reprendrait le gouvernement de la colonie.

INJURES A LA FRANCE

On signale une revue grotesque et injurieuse pour la France jouée actuellement à Anvers et intitulée : *Anvers-Panama*.

ARTON

Une dépêche d'Amsterdam signale la présence d'Arton dans cette ville.

L'AFFAIRE BAUDIN

La demande d'autorisation de poursuites contre le député Baudin, fournira aux adversaires du Cabinet l'occasion de lui livrer un furieux assaut.

M. ANDRIEU

M. Andrieux annonce qu'il va recommencer sa campagne de révélations.

LA BAGARRE DE SAINT-DENIS

La 8^e Chambre correctionnelle de Paris juge aujourd'hui l'affaire des désordres qui se sont produits à l'église Saint-Denis.

LES GRÈVES

M. Frédéric Petit, sénateur, maire d'Amiens, ayant refusé la création d'une Bourse du travail, on craint une nouvelle grève générale.

Plusieurs centaines de tisseurs s'abstiennent toujours de travailler. Les 2,000 cordonniers ont également décidé de continuer la grève.

NOS CONSULATS

On télégraphie de Tripoli que la famille du consul de France se promenant en voiture a été insultée par des indigènes.

Un cas du consulat saisit le principal agresseur, mais un officier turc intervint en faveur de ce dernier.

A L'ÉLYSÉE

M. Carnot a pu se lever hier matin, mais il devra garder la chambre encore quelques jours.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

La commission de la réorganisation de ces Caisse a mis à l'étude leur rattachement au ministère des finances.

M. Chavoix, député de la Dordogne, lorsque viendra la discussion devant la Chambre, proposera que le service soit rattaché à la Banque de France.

Ce qui aurait pour conséquence d'alléger notre budget d'une dépense annuelle de près de dix millions.

LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON

La santé du maréchal inspire les plus grandes inquiétudes.

Il est dans un état de faiblesse qui augmente sans cesse, et que les médecins sont impuissants à combattre.

ENCORE LES BUREAUX DE BIENFAISANCE

Un employé du bureau de bienfaisance du XI^e arrondissement vient d'être arrêté pour détournements et abus de confiance.

L'EXPOSITION DE LYON

La chambre de commerce de Lyon signale l'importance industrielle et commerciale de l'Exposition qui doit avoir lieu à Lyon en 1894 à l'attention de toutes les chambres de commerce et chambres consultatives des arts et manufactures.

L'AFFAIRE BAUDIN

M. Dupuy a déclaré à la commission des poursuites contre M. Baudin que si le flagrant délit a été interrompu le 2 mai, c'est à cause des interpellations à la Chambre.

UN MOT DE GUILLAUME II

Après la revue des troupes du roi Humbert, l'empereur Guillaume s'écria :

— Oh ! la belle armée, la belle armée !

Puis, prétend *Figaro*, il se tourna vers un de ses aides de camp, et ajouta, assez haut, en souriant :

— J'aimerais mieux l'avoir devant moi qu'autour de moi !

La mort de Monseigneur Gonindard

M^r Gonindard, qui avait recueilli, il y a moins de trois mois, la lourde succession de S. Em. le cardinal Place, était né au Perreux (Loire), en 1837.

L'un des plus brillants élèves de l'école des Carmes, il en sortit licencié ès-lettres et ayant l'âge canonique, reçut la prêtrise. Professeur au collège des Chartreux de Lyon, puis directeur de cette maison, en 1884, il fut appelé au siège épiscopal de Verdun.

M^r Gonindard était un fervent de Jeanne d'Arc, et l'une de ses dernières grandes joies fut la nouvelle de l'introduction, à Rome, de la cause de l'héroïne.

En 1887, il fut préconisé coadjuteur de l'archevêque de Rennes, avec future succession.

M^r Gonindard avait gardé le culte des belles-lettres ; mais la pureté académique de son style ne nuisait en rien à la chaleur de son éloquence. Comme orateur, il était, d'ailleurs, admirablement servi par sa haute taille et sa distinction.

Il excellait dans l'oraison funèbre et le panégyrique. A citer, parmi ses discours, celui qu'il a prononcé à la mémoire de M^r Freppel.

M^r Gonindard a porté également la parole à Tours pour les noces d'or de M^r Meignan.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 18 mai 1893.

La Banque d'Angleterre a porté aujourd'hui le taux de son escompte à 4 0/0. Cette mesure, que nous prévoyions hier, n'a pas entamé la fermeté de notre marché. Le 3 0/0 s'avance à 97.15. Le 4 1/2 est retenu à 106 par l'imminence de sa conversion.

L'Italien est discuté à 92 fr. Le syndicat italo-allemand défend plus mollement les cours. Malgré l'élévation du change à 17 0/0, l'Extérieure d'Espagne est plus ferme à 65.20. Le Portugais se relève à 22 1/2. La commission financière de la Chambre des députés a adopté les modifications introduites par le ministre actuel au projet de M. Diaz Ferreira ; les intérêts de la dette extérieure bénéficieront du futur agio sur l'or quand il sera au-dessous de 22 0/0. La bonification des intérêts commencera à partir du 1^{er} juillet.

Sur les Sociétés de crédit nous ne relevons

aucun changement de cours. La Banque de France vaut 3,930. Le Crédit Foncier cote 957 ; ses obligations donnent lieu à de nombreuses transactions.

Le Comptoir National d'Escompte se tient à 485 offrant une marge de hausse de 15 fr. au moins.

Le Crédit Foncier se retrouve à 757. La Société Générale fait 470. Les bénéfices nets qu'elle a réalisés en avril s'élèvent à 314,000 francs.

L'action des Immeubles de France est à 497.50 ; elle ne coûte en réalité que 487.50 si l'on tient compte du coupon à détacher en juillet.

L'obligation des Chemins Economiques est bien tenue à 414.

CH. HEYMAN et Co.
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 19 MAI

Observations de M. DAVY, opticien
Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 18°
Ce matin, à 8 h.		+ 15°
Midi,	752 mm	+ 22°
Hausse	2 mm	
Baisse	» mm	
Température minima de la nuit		+ 9°

NOUVEAU PLACET

A. M. le Maire de Saumur

Monsieur le Maire,

Dans la *Petite Loire*, un « lecteur » se plaint du mauvais pavage de la rue du Marché-Noir. Cette plainte me va à l'âme : elle est si juste !

Vous ne manquerez pas de l'accueillir et de la recommander au Conseil avec toute la chaleur d'éloquence dont la nature vous a doué.

Pendant que vous y serez, vous saisirez l'occasion pour faire remarquer à vos collègues — qui le savent bien, mais n'en disent rien — que la plupart de nos rues sont dans le même état. Sur ce point, vous n'aurez pas de contradicteur. Tout le monde ici a pu constater avec peine qu'à part une portion de la rue Beaupaire, et les rues très récemment pavées, le reste est dans un état pitoyable. A cheminer dans ces voies, où, comme le dit si exactement le « lecteur », l'on peut trop facilement se déboîter les chevilles et se rompre les tibias, on conçoit une médiocre idée de la capacité administrative des édiles que depuis longtemps nous avons eus successivement à notre tête.

Et c'est en vérité une constatation pénible pour l'amour propre des Saumurois. On dirait, Dieu me pardonne ! que notre chère ville n'a jamais été administrée que par des carrossiers, des maquignons ou des rebouteurs, et pourtant chacun sait si, depuis trente ans, nous

avons eu à Saumur des maires éminents et excellents en tout.

Savoir, sauf peut-être le citoyen Vinsonneau, qui, quoique délégué cantonal, est un peu brouillé avec l'orthographe, et n'a été, je pense, poussé au pouvoir que pour faire exception à la règle et ainsi la confirmer.

En général, personnages considérables, nos maires, mais hélas ! si peu, si peu administrateurs !

Tous ceux de droite, comme ceux de gauche, ont suivi les mêmes errements en vrais moutons de Panurge.

Pour faire de bonne cuisine, on choisit naturellement un bon cuisinier. De même pour faire de bonne voirie, il semble qu'il faille un voyer. Les maires successifs de Saumur ont invariablement choisi qui ? Un architecte ! Je sais bien qu'ils les ont tous baptisés ; voyers ; mais nos rues n'en sont pas meilleures pour cela.

Vous aurez de l'argent prochainement, j'espère. Vous avez des pavés à votre porte, M. le Maire, pavez-nous nos rues, et pavez-les bien ! Cela vaudra mieux, je vous jure, que de suivre, en mouton trop docile, les impulsions d'une commission extra-municipale, qui met peut-être un peu trop les pieds dans nos plats, et de dépenser au Jardin des Plantes de bon argent si utile ailleurs.

Vous pouvez aisément passer pour bon administrateur, sans vous donner beaucoup de peine. Vous n'avez qu'à mettre de la volonté à faire les choses nécessaires et à ne pas mettre d'entêtement à faire les inutiles.

UN PROMENEUR.

Tapage et rébellion

Plusieurs habitants de la rue Saint-Nicolas ont requis hier soir la police pour mettre à la raison trois de ces vauriens qui ornent une partie de la journée les abords de la Poste.

Ils sortaient d'une maison tenue par un nommé B., petite rue Saint-Nicolas, où plusieurs filles dignes de ces messieurs ont leur domicile, et occasionnaient du scandale.

Les agents ont eu grand peine à se rendre maîtres des tapageurs qui ont passé la nuit au violon. Aujourd'hui, à la correctionnelle, ils rendront compte de leur conduite.

COMMUNE DES ROSIERS

Lundi 22 mai 1893, assemblée de la Pentecôte : Grandes Régates à l'aviron, avec le concours des Sociétés nautiques de Saumur, Tours et Orléans, et du Rowing-Club de Tours.

Programme de la fête

A midi, sur la grève : Tir au fusil de chasse. — 1^{er} prix, Un fusil Lefauchaux avec ses accessoires ; 2^e prix, Un beau revolver ; 3^e prix, Un panier de champagne ; 4^e prix, Une surprise. Les tireurs pourront se servir de leurs armes.

A midi, sur la place : Jeux des Têtes ; jeux de la Seringue. A 2 heures, Régates. — Première course : Deux avirons de pointe avec barreur (1,000 m. environ, deux virages). 1^{er} prix, 60 fr. ; 2^e prix, 40 fr. ; 3^e prix, 25 fr. — Deuxième course : Périssoires, un pagayeur assis (1,000 m. environ, un virage). 1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e prix, 25 fr. ;

3^e prix, 10 fr. — Troisième course : Skills, un rameur en couple (1,900 m. environ, deux virages). 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e prix, 30 fr. ; 3^e prix, 20 fr. — Quatrième course : Marniers du pays (1,000 m. environ). 1^{er} prix, 20 fr. ; 2^e prix, 15 fr. ; 3^e prix, 10 fr. — Cinquième course : Course d'honneur, quatre avirons de pointe avec barreur (2,800 m. environ, trois virages). 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e prix, 60 fr. ; 3^e prix, 40 fr. Tous les départs auront lieu à la descente.

A 5 heures, sur le Mail : Courses à ânes. — Première partie : Course de vitesse (500 mètres environ). Prix : 15 fr., 12 fr., 10 fr., 8 fr., 6 fr., 4 fr., et 3 fr. — Deuxième partie : Course aux œufs. Prix : 10 fr., 8 fr., 6 fr., 4 fr., et une surprise.

Pour les courses aux ânes, les personnes qui désiraient faire courir devront s'inscrire à la Mairie des Rosiers, au plus tard le jeudi 18.

FEU D'ARTIFICE, ILLUMINATION DU MAIL.

Courses de Verrie-Saumur

Dimanche 7 Juillet 1893, à 2 heures

Prix du château de Marson (fagot), courses de haies, hacks et hunters, gentlemen riders : Un Objet d'art de 300 fr., offert par M^{me} Bailloin de la Brosse au premier, et un panier de champagne, offert par MM. Girard et Bouvet au second. — Distance, 2,500 mètres environ.

Prix de Mortemer (steeple-chase militaire 3^e série) : Un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au deuxième, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des Courses de Verrie-Saumur, pour les Sous-Maîtres de l'École d'application de cavalerie, montant des chevaux de cette École. — Distance, 1,800 mètres.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement (courses de haies) : 1,500 francs offerts par la Société Sportive d'Encouragement ; au second, 400 fr. sur le prix ; le troisième doublera son entrée. — Distance, 2,500 mètres environ.

Prix du Marsoleau (steeple-chase militaire 2^e série) : Un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 800 fr. au premier, offert par la Société des Courses de Verrie-Saumur, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes. — Distance, 2,000 m. environ.

1^{er} Prix de la Société des Steeple-Chases de France (cross-country, steeple-chase, hacks et hunters handicap, gentlemen riders) : 2,500 francs offerts par la Société des Steeple-Chases de France ; au second, 500 fr. sur le prix. — Distance, 4,000 mètres environ.

Prix de Saint-Georges, 2^e prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase militaire 1^{re} série) : Un Objet d'art de la valeur de 1,000 fr. au premier, offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes. — Distance, 3,000 mètres environ.

3^e Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase 3^e série) : 2,600 francs offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France ; au second, 600 francs sur le prix ; le troisième doublera son entrée. — Distance, 3,000 mètres environ.

Prix de Consolation (steeple-chase, hacks et hunters, gentlemen riders) : 1,000 fr. offerts par la Société des Courses de Verrie-Saumur, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus, et pour chevaux de 4 ans et au-dessus non-qualifiés hacks et hunters, à réclamer pour 3,000 francs ; entrée 50 francs, au second. — Distance, 3,000 mètres environ.

Les Courses de Verrie-Saumur sont régies par le Code et les règlements de la Société des

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

Tout à fait rassuré, il rentra chez lui pour y goûter en paix le repos qu'il avait si chèrement acheté, mais son sommeil fut agité : devant lui se dressait le spectre du comte de Cresne qui le touchait du doigt et dont chacune des atteintes laissait sur son corps une brûlure plus cuisante que si elle avait été faite par le contact d'un charbon ardent.

CHAPITRE XIX

DES DROITS QUE TOUT CONCIERGE A SUR SES LOCATAIRES ET DES DEVOIRS QUE CEUX-CI ONT A REMPLIR ENVERS LUI.

Dans une chambre où ne pénètre qu'une lumière discrètement tamisée à travers de longs rideaux d'épaisse mousseline, une jeune fille, pâle comme une morte, repose immobile et les yeux fermés sur un lit, dont les nombreux matelas accumulés les uns sur les autres, dans le but de rendre la couche plus molle, témoignent des soins intelligents dont elle est l'objet.

C'est que M^{me} Guéranger a un excellent cœur et qu'elle a pleinement répondu à la confiance qu'avait mise en elle son petit-neveu Maurice.

Il y a déjà deux nuits et deux jours que la bonne dame n'a pas quitté le corps de Solange, exécutant de point en point les prescriptions du docteur.

— La blessure est profonde, avait dit le praticien : elle est dangereuse, je ne puis le dissimuler ; elle menace certainement la vie de cette jeune demoiselle. Il faudrait presque un miracle pour la sauver. Cependant, il n'y a pas lieu encore de désespérer ; je la panserai, vous la soignerez et peut-être Dieu consentira-t-il à nous venir en aide.

Ainsi encouragé, confiante dans la science du docteur Vigier et espérant bien par les prières obtenir le concours du ciel, M^{me} Guéranger s'était vouée de toute son âme à la guérison de sa pensionnaire.

Jusqu'ici ses soins avaient été sans efficacité, puisque Solange n'avait pas encore fait un mouvement, mais le médecin avait dit :

— La blessée a perdu une quantité considérable de sang ; il faudra peut-être plusieurs jours avant qu'elle puisse se mouvoir. Agissez néan-

moins comme si elle dormait, versez, toutes les heures, une cuillerée de ce breuvage entre ses lèvres, et guettez le moment où elle reprendra ses sens de manière à pouvoir me bien rendre compte de l'impression qu'elle aura ressentie. En aucun cas, ne lui permettez de parler, la défense est absolue.

Le soir du second jour, c'est à dire le surlendemain de celui dans le cours duquel le crime a été commis, M^{lle} de Cresne fit un léger mouvement, ouvrit les yeux et voulut questionner.

M^{me} Guéranger, se penchant alors vers elle, mit un doigt sur sa bouche et, avec un sourire dans lequel se trahissait toute la bonté de son cœur :

— Silence ! mon enfant, silence ! par ordre du médecin. Je me doute bien de ce que vous souhaitez savoir, tout à l'heure je vous le dirai. En attendant prenez cette cuillerée de potion, demain peut-être vous permettra-t-on de prononcer quelques paroles.

Solange obéit comme un enfant, puis ses yeux se fermèrent de nouveau et, cette fois, elle s'endormit d'un sommeil naturel, profond, réparateur.

Une heure après, le docteur Vigier arrivait.

— Eh bien ! madame, dit-il, quelles nouvelles ?

— Ce que vous aviez prévu est arrivé, monsieur le docteur ; notre chère petite malade s'est éveillée, je lui ai administré la potion que vous avez prescrite et la voilà qui dort.

— Parfait ! madame, parfait ! je commence à croire que nous aurons raison de sa blessure. L'appareil n'est pas dérangé, je n'ai pour le moment rien de nouveau à ordonner. Continuez le même régime, je repasserai demain matin de très bonne heure.

— Ne nous ménagez pas vos visites, monsieur le docteur, c'est moi qui me charge des frais et...

— C'est bien ! c'est bien, madame Guéranger ; nous en causerons plus tard, et j'espère bien que vous ne refuserez pas de m'associer à votre bonne action.

Martial et Maurice n'avaient pas manqué de venir chaque jour prendre des nouvelles de leur protégée ; ils avaient conté à la bonne M^{me} Guéranger le peu qu'ils savaient de son odyssee, et ce n'était jamais sans une vive émotion que Martial remerciait l'excellente créature des soins qu'elle prodiguait à la blessée. On eût dit que Solange était sa parente, tant il prenait intérêt à tout ce qui la concernait. (A suivre.)

Steeple-Chases de France et de la Société de Sport de France.

COMMISSION :

Présidents honoraires : M. le général commandant l'École de cavalerie ; M. le sous-p.éf. de Saumur. Président : M. J. de la Valette ; vice-président : M. le commandant de Canisy. Commissaires : MM. Camille Gendron ; René Perréon ; de Mareuil, capitaine-écuyer ; de Moatjou, lieutenant-écuyer ; Lefebvre, lieutenant au 16^e d'artillerie ; Magne, lieutenant au 5^e chasseurs d'Afrique ; de la Rochelulon, sous-lieutenant au 5^e hussards ; Lefrançois, élève-officier.

Concours hippique à Angers

C'est demain que doit avoir lieu la première journée du concours hippique.

La journée du lundi sera particulièrement intéressante. Ce jour, à quatre heures, sera tirée, au profit des pauvres, une tombola dont le lot gagnant sera un cheval primé au concours et acheté 4,000 fr.

Remonte générale

Le chef d'escadrons commandant le Dépôt informe MM. les éleveurs et propriétaires qu'une séance supplémentaire d'achat aura lieu, au Dépôt d'Angers, le mardi 23 mai, à huit heures du matin.

Jambe cassée

Vendredi dernier, M. l'abbé Goupil, d'Angers, allait prendre le train en gare de Malicorne, où il était aller visiter des amis, pour revenir à Angers ; en traversant la voie, il tomba si malheureusement qu'il se cassa la jambe.

L'anarchiste Meunier

Il a trouvé, l'avant-dernière nuit, l'hospitalité à Trélazé dont il n'est revenu qu'hier matin, pour aller déjeuner chez un camarade, M. Moru, au numéro 63, de la rue Baudrière. Le reste de la journée a été employé en promenade de ci, de là, à travers la ville, sous l'œil vigilant des agents de la sûreté qui ne le quittaient pas d'une semelle.

Le soir, il reprenait le chemin de Trélazé.

(Patriote de l'Ouest).

Accident mortel aux Gardes

Le sieur Denéchère, dit Chambralle, âgé de 62 ans, s'étant approché, malgré les recommandations qui lui étaient faites, de la roue du moulin, alors en action, une vergette se détacha et l'atteinait à la tête, lui ouvrant le crâne et amenant une mort instantanée.

Tombé sur un couteau

Le jeune Duclaret, âgé de 4 ans, courait dans la rue, à Tours. voulant monter sur le trottoir, pour éviter une voiture, il heurta du pied la bordure et tomba. Le couteau qu'il tenait à la main lui pénétra dans l'œil, que l'on croit perdu ; la blessure est grave.

Manœuvre à Bléré (Indre-et-Loire)

M. le général de Viel d'Espuilles dirigera, dans la première quinzaine de septembre, aux environs de Bléré, des manœuvres de cavalerie exécutées par les 4^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e brigades.

C'est à Bléré qu'ont eu lieu, il y a environ treize ans, les premières opérations d'ensemble où M. le général Galliffet a établi les bases nouvelles de la tactique actuelle de la cavalerie.

Écoles nationales vétérinaires

M. le ministre de l'agriculture a approuvé le programme relatif à l'admission dans les Écoles vétérinaires d'Alfort, Lyon et Toulouse.

Les demandes sur papier timbré sont reçues au ministère de l'agriculture, jusqu'au 1^{er} août.

Pour les conditions et pièces à fournir, consulter le programme, dans toutes les préfectures ou sous-préfectures.

École polytechnique

Les candidats à cette école sont informés que les compositions auront lieu les 27, 29, 30 et 31 mai dans les villes ci-après, savoir, pour la région :

Bordeaux, Brest, Caen, La Flèche, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Tours.

La classe 1892

La classe 1892 ne fournira aucun soldat à l'infanterie et à l'artillerie de la marine, et il n'y a pas à tenir compte, cette année,

des mauvais numéros pour le contingent des troupes coloniales.

Il ne faut pas en conclure qu'il n'y a pas de mauvais numéros, ni croire que l'armée de mer n'aura rien à demander au contingent de 1892. Cette année, comme les précédentes, on affectera aux équipages de la flotte, à défaut d'inscrits maritimes et de volontaires, les numéros les moins élevés.

POLICE CORRECTIONNELLE DE SAUMUR

Audience du 12 mai

Les vagabonds et voleurs

Pourche Louis, saltimbanque, est prévenu de vol de récoltes. C'est lui qui, pendant un halte de la bande à laquelle il appartient, est allé à la maraude, dans les environs, pour rapporter la nourriture au cheval qui traîne la roulotte. Comme son casier judiciaire n'est pas encore parvenu au parquet, le mandat de dépôt est confirmé et l'affaire est renvoyée à l'audience du lendemain, où Pourche, qui a déjà subi sept ou huit condamnations, est condamné à 3 mois et 1 jour de prison.

Quand donc un gouvernement énergique nous débarrassera-t-il pour de bon de tous ces bandits, qui pullulent sur notre territoire, sèment la terreur dans les campagnes, qu'ils mettent au pillage réglé, et ne paient aucune espèce d'impôts, ni en argent, ni celui du sang. C'est à peine si la répression peut atteindre ces bandits. Encore une plaie pour l'agriculture dont les paroloteurs de la majorité devraient bien nous délivrer.

Lemaire, Etienne, est ce vagabond, qui avait volé une montre à Allonnes et que le garde-champêtre avait si scrupuleusement surveillé toute une nuit, pour l'empêcher de s'évader, en attendant la gendarmerie. Lemaire est condamné à six mois de prison.

Robert, celui qui mourant de fatigue et de faim était venu se remettre de lui-même entre les mains des gendarmes, a déjà subi sept condamnations : deux mois de prison pour vagabondage.

Sachot Eugène, encore un que les gendarmes ont ramassé à bout de ressources et de forces, en état de vagabondage. Il se dit comptable : quel drame de misère cache ce déclassé qui a promené partout sa misère, en Amérique, en Afrique, et qui vient échouer sur le banc des prévenus ? Nul ne le sait, et M. le président lui fait observer qu'il aurait mieux fait de rester où il avait du travail.

Le tribunal lui inflige 24 heures de prison, avec bénéfice de la loi Bérenger, vu qu'il n'a jamais encore été condamné.

Vaucelle est un cheval de retour qui ne compte pas moins de huit condamnations assez sérieuses pour qu'une neuvième puisse le faire déclarer bon pour la relégation. M^e Cesbron s'efforce de détourner de sur la tête de son client, cette épée de Damoclès, si redoutée des malfaiteurs. Il y réussit et son client, qui avait commis aux Rosiers les vols que nous avons relatés, lors de son arrestation, s'en tire avec huit mois de prison, mais sans relégation.

L'amour aux champs

Le premier dimanche de ce mois, le village de Champigny fut le théâtre d'une idylle, qui vient malheureusement de se terminer en correctionnelle.

Ce n'était pourtant pas ce dénouement que le berger Tircis, sous les traits du sieur Léantais, garçon de ferme, venait chercher, lorsqu'il frappait à minuit, l'heure du mystère, à la porte des époux Delouineau.

Entrez, répondit la femme qui était seule, ce que le madré compère savait d'autant mieux qu'il venait de laisser le mari en train de fêter Bacchus avec de nombreux amis.

Le berger entra et exposa le motif de sa visite : il venait le prévenir pour qu'elle allât chercher son mari qui était ivre-mort à la société et ne voulait pas rentrer.

Ce n'est pas pour cela que vous venez ; mais je vais aller voir tout de même, dit la femme Delouineau, et elle s'habilla ; en sorte que Tircis eut déjà le plaisir d'assister au petit lever de la reine.

On se mit en route et l'on partit à la re-

cherche (?) du mari. Chemin faisant, Léantais se fit de plus en plus entreprenant, au point que, quelqu'un étant venu à passer, malgré l'heure indue, M^{me} Delouineau, effarouchée, l'appela au secours et se plaignit d'avoir été violentée.

Ce quelqu'un était le père Benoit, un brave homme qui ne délaigne pas le jus de la vigne et s'en revenait de faire une joyeuse ribotte en compagnie de bons drilles comme lui.

Que vit-il ? Des choses drôles, nous racontait-il à l'audience. Il lui semble d'abord apercevoir, dans l'ombre de la nuit, comme un ébat de lapins en gaieté. S'approchant un peu plus près, il crut assister à une représentation donnée par une société de gymnastique ; enfin, s'étant approché de trop près, il ne vit plus rien, et, entendant des cris d'alarmes, il accourut au secours de la belle.

Vous m'avez rendu un fier service, dit celle-ci, il était temps ; car il était, paraît-il, encore temps.

Le témoin croit pouvoir affirmer que Léantais aurait assis sa... victime un peu durement, non pas sur le gazon, comme le galant postillon de Lonjumeaux, mais sur un talus pierreux ; puis il demande à se retirer, pour aller boire un coup, la moindre émotion suffisant pour l'altérer.

M^e Richard, dans une fort spirituelle plaidoirie, fait ressortir le côté invraisemblable du récit de cette jeune femme qui, après avoir reçu dans sa chambre un jeune homme, dont elle n'ignorait pas les intentions à son égard, n'a pas craint non plus de s'aventurer avec lui par les chemins et en pleine nuit.

Le tribunal en pense de même, car, ne retenant que le fait de violences légères (le talus rebossé avec des cailloux), il se contente d'infliger au délinquant une amende de simple police, égale à trois journées de travail.

Et voilà comment, pour avoir voulu travailler la nuit, Léantais travaillera trois jours à l'œil.

Espérons qu'on se contentera des journées de huit heures.

Cour d'assises de Maine-et-Loire

Session de mai

Affaire Lepec, Audouin et Bausseron

VOLS QUALIFIÉS

Les nommés Lepec, à Brain-sur-l'Authion, Audouin, d'Angers, et Bausseron, des Ponts-de-Cé, sont prévenus des faits suivants de s'être introduits, le 31 janvier 1893, après avoir fracturé un volet et escaladé une fenêtre, dans un immeuble clos, situé rue Desmazières, à Angers, où les époux Lalos, revendeurs, déposent leurs marchandises.

Lepec et Bausseron reconnaissent s'y être emparé d'un fagot, d'une poule, de quatorze draps et d'une certaine quantité d'effets.

Audouin nie avoir participé à la perpétration du vol, mais il est obligé de reconnaître que les objets soustraits ont été apportés dans la chambre qu'il occupait avec Lepec, et vendus par lui ainsi que par les deux accusés.

Tous avouent avoir dépensé à boire l'argent de cette vente.

Tous trois ont des antécédents judiciaires : M. Le Pottevin, substitut du procureur général, ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes.

PLAIDOIRIES

M^e Fairé, défenseur de Lepec, demande l'acquiescement.

M^e Chesneau, défenseur d'Audouin, prie MM. les jurés de bien vouloir écarter les circonstances aggravantes.

M^e Grille, dans sa défense pour Bausseron, laisse à MM. les jurés le soin de statuer sur son client qui est jeune, ayant confiance dans leur indulgence.

Le jury rapporte un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes pour les trois accusés.

La Cour condamne Lepec à quatre mois d'emprisonnement ; Audouin à six mois et Bausseron à trois mois.

Affaire Moreau. — ATTENEAT A LA PODEUR

Les débats ayant eu lieu à huit-clos nous ne pouvons en rendre compte.

M^e Maurice Reveillard, avocat à Segré, défendait Moreau.

Le jury rapporte un verdict affirmatif mitigé de circonstances atténuantes.

La Cour condamne Moreau à deux ans de prison.

Le juré qui, au début de l'audience d'avant-hier, avait été condamné à 100 fr. d'amende pour absence non autorisée, ayant présenté des excuses valables, a vu cette peine supprimée par la Cour.

Pâtes Suisses. Exiger le timbre de l'Etat.

Méfiez-vous des contrefaçons !

Les congestions, les maux de tête, lourdeurs et maladies du sang seront toujours guéries en prenant chaque matin une demi-cuillerée à café de *Tisane Dussolin*. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Dépôt à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

On se demande à quoi le « *Tapioca Rils* » doit sa vogue toujours croissante. A sa bonne préparation et à ce qu'il sert à faire les meilleurs potages.

Le Rob Lechaux Régénère le Sang

Il suffit pour s'en convaincre de lire attentivement la brochure intéressante sur la régénération du sang (60^e édition) que l'inventeur, M. Lechaux, pharmacien à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la demandent.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs . . . depuis . . . 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Dernières Nouvelles

UN DISCOURS DE GUILLAUME II

Gœrlitz, 18 mai. — Au dîner qui a eu lieu après l'inauguration du monument, l'Empereur, répondant à une allocution du comte de Fürstenstein, s'est exprimé ainsi :

« Ce que l'empereur Guillaume I^{er} a autrefois acquis, je le maintiendrai. Il s'agit d'assurer l'avenir de la patrie ; pour atteindre ce but, la puissance militaire du pays a besoin d'être augmentée et fortifiée. J'ai demandé à la nation d'accorder les ressources nécessaires. En présence de cette grave question, de laquelle dépend l'existence même de la patrie, toutes les autres passent à l'arrière-plan. Afin de la résoudre, il faut que la nation soit unie.

« Puissent tous les hommes de l'Allemagne conserver le souvenir de la grande époque d'il y a vingt-trois ans, quand l'unité allemande a été cimentée par le sang versé en commun ! Puissent-ils assurer l'avenir de la Patrie, sauvegarder son existence et sa liberté ! »

LA POLITIQUE ITALIENNE

Rome, 18 mai. — M. Pugliese est mécontent de la politique étrangère.

L'orateur appelle toute l'attention de M. Brin sur les fortifications que la France fait à Bizerte, « en violant ainsi, dit-il, les traités et en menaçant gravement l'équilibre méditerranéen. »

Il demande si le cabinet est résolu à faire sentir à Paris que l'Italie, s'appuyant sur les traités et avec l'assentiment des cabinets de Londres, de Berlin, et de Vienne, ne peut pas tolérer la transformation de Bizerte en place forte.

M. Pugliese se préoccupe aussi des nouvelles prétentions de la France sur la zone intermédiaire entre la Tunisie et la Tripolitaine.

UN DÉMÉNÉ

Du *Petit Parisien* :

Le journal le *Temps* d'hier soir dément le fait allégué par la *Libre Parole*, « que dans la journée du 1^{er} mai on aurait employé, place de la République, des soldats vêtus en civil. »

L'assertion de la *Libre Parole* est absolument exacte.

Nous précisons : le 1^{er} mai, de six heures dix minutes à six heures quarante-cinq minutes, des soldats, dont au moins deux gradés, du régiment d'infanterie caserné au Château-d'Éau, en « habit civil », circulaient autour de la caserne, stationnant principalement à l'angle du trottoir qui fait face à la Bourse du Travail.

Ils continuaient à exécuter la consigne qu'ils avaient reçue pour l'après-midi, consistant à renseigner tous les quarts d'heure sur l'état des esprits, le général commandant les troupes concentrées à la caserne.

LES PANAMISTES

L'un des condamnés du Panama, Blondin, a déjà quitté la prison pour l'hôpital.

On nous affirme que M. de Lesseps a son tour va être transféré, si même la chose n'est pas faite, cette nuit, de la Conciergerie à l'hôpital Saint-Louis. Ce transfert est opéré sur certificat médical des docteurs Charcot et Guérin.

Le Gérant : G. JOUAUST.

EPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

P. ANDRIEU

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Tribunal de Commerce de Saumur

FAILLITE ELUÈRE

Par ordre de M. le Juge-Commissaire de la faillite du sieur Eluère, négociant et entrepreneur aux Romans, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

En exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le samedi 20 mai 1893, à une heure et demie précise, au Tribunal, dans la salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

En exécution de l'article 491 du Code de commerce, les créanciers peuvent remettre leurs titres au greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, COLLIN.

Séparation de biens

Par exploit du ministère de Rénier, huissier à Gennes, en date du 18 mai 1893, enregistré, M^{me} Eugénie Mondoux, épouse de M. Jean-Marie Longépée, commerçant, avec lequel elle demeure au village de Saint-Maur, commune du Thoureil, a formé contre ledit M. Longépée, sa demande en séparation de biens, et M^{co} COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme, par moi avoué soussigné, le 18 mai 1893.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Assistance judiciaire.

Etudes de M^{re} CAILLEAU, notaire à Longué,
Et de M^{re} BRION, avoué à Baugé.

VENTE D'UNE MAISON

Avec Jardin et Dépendances

Située ville de Longué, place de l'Eglise,

Le DIMANCHE 4 JUIN 1893, à une heure du soir, en l'étude et par-devant M^{re} CAILLEAU, notaire à Longué.

La maison comprend :
Au rez-de-chaussée, un salon, salle à manger, cuisine, porche, bureau, lieux d'aisances et bûcher.
Au premier étage, trois chambres à feu, greniers et mansarde ;
Cave sous la maison ;
Jardin derrière l'immeuble.

Le tout d'une superficie d'environ 4 ares.

Mise à prix : sept mille francs, ci..... 7,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^{re} CAILLEAU et BRION.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

ON DEMANDE UN MÉNAGE, l'homme sachant labourer, la culture des terres et des vignes, connaissant l'exploitation des bois, et sachant tous les travaux de la campagne;

La femme sachant soigner les animaux et tous les travaux de la campagne.

ON DEMANDE UN HOMME connaissant tous les travaux de la campagne et être gar. de propriété.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE un BON de deux cents francs primé à valoir sur le prix d'une bicyclette militaire *Securitas*, sorti au tirage du 5 mai.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE
Maison, Jardin, Remise et Ecurie
Rue Dunéan, 3.

S'adresser à M. COURALEAU, 28, rue Saint-Nicolas.

Ancienne et importante MAISON DE BORDEAUX

voulant étendre ses affaires en VINS et COGNAC, dans les contrées où elle n'est pas déjà représentée, désire entrer en rapports avec des personnes actives, respectables et bien relationnées. Cette maison exceptionnellement placée dans le BORDELAIS, notamment à SAINT-EMILION où elle possède 6 domaines dont 5 classés 1^{er} crus (5 Médailles or Exposition Universelle Paris 1889), offre aux personnes auxquelles elle confiera ses intérêts toutes les chances de réussite pour se créer rapidement une situation honorable et avantageuse. — Ecrire à M. FERDINAND BOUFFARD, 5, rue de la Gare, BORDEAUX.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à TOURS.

Location — Accords — Réparations

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAINCINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La *Mode illustrée*, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLAIE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CIRCULAIRES POUR OUVERTURE DE SAISON
Fournitures de Clichés et Vignettes

LETTRES DE MARIAGE

Lettres de Deuil en une heure

Demander les nouveaux prix.

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

Sapin, Chêne

Pitchpin

Pianchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau

Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSEUR

15, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.



SOCIÉTÉ DES

Huiles d'Olive de Nice

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT :

Maison IMBERT Fils

Rue d'Orléans, 35 - SAUMUR - Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon..... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon.... 1 fr. 50

Les verres sont repris à 0,30 | Les verres sont repris à 0,30

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog..... le 1/2 kilog. 1 fr. 20

— de 15 kilog..... — 1 fr. 10

— de 10 kilog..... — 1 fr. »

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les Emballages sont repris aux prix facturés



Vinaigre d'Orléans garanti pur vin
Le litre, 0,70 — Très vieux, 0,80 — A l'Estragon, 0,90

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,